

Témoignage de la dynamique agricole



**aGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
DE RÉGION
ILE-DE-FRANCE

Hervé BILLET, Secrétaire général
Service Economie-filières

17 unités agricoles en fonctionnement début 2021

(première mise en service en 2013)



Portage :

- **7 "à la ferme "** (porté par un agriculteur ou un établissement agricole et implanté sur la ferme) - 41%
- **10 "collectifs agricoles"** (porté par au minimum 2 structures agricoles, actionnaires majoritaires) - 59%

Valorisation :

- **14 en injection** de biométhane dans les réseaux de gaz (12 GRDF et 2 GRTgaz) - 82%
- **2 en cogénération** (électricité + chaleur) - 12%
- **1 en valorisation chaleur** sur la ferme - 6%

17 unités agricoles en fonctionnement début 2021

(première mise en service en 2013)



Intrants : en moyenne 11 500 tonnes/an

- 47% de CIVE
- 17% d'effluents d'élevage
- 16% de pulpes de betterave
- 7% d'issus de silos
- 7% de déchets végétaux d'industries agro-alimentaires
- 5% autres (2% de résidus de culture, 1% de cultures dédiées cultivées à titre de culture principale, 1% de déchets verts et 1% autre)
- + valorisation potentielle et future de biodéchets pour 7 unités

Production d'énergie primaire : 221 GWh

39 unités agricoles en projet

(unités officielles, en construction ou à l'étude, ayant obtenues une subvention publique)



Portage :

- **4 "à la ferme "** (porté par un agriculteur ou un établissement agricole et implanté sur la ferme) - 10%
- **35 "collectifs agricoles"** (porté par au minimum 2 structures agricoles, actionnaires majoritaires) - 90%

Valorisation :

- **38 en injection** de biométhane dans les réseaux de gaz (22 GRDF et 16 GRTgaz) - 97%
- **1 en cogénération** (électricité + chaleur) - 3%

Répartition géographique :

- **33 en Seine-et-Marne** - 85%
- **3 dans l'Essonne** - 8%
- **2 dans les Yvelines** - 5%
- **1 dans le Val d'Oise** - 2%

39 unités agricoles en projet

(unités officielles, en construction ou à l'étude, ayant obtenues une subvention publique)



Intrants : en moyenne 17 600 tonnes/an

- 60% de CIVE
- 20% de pulpes de betterave
- 7% d'effluents d'élevage
- 3% d'issus de silos
- 5% de déchets végétaux d'industries (4% végétaux et 1% avec sous-produits animaux)
- 5% autres (2% de résidus de culture, 1% de FFOM)
- + valorisation potentielle et future de biodéchets pour 3 unités

Production d'énergie primaire : 316 GWh

Intérêts de la méthanisation pour les agriculteurs



- **Diversification et pérennisation des exploitations**
- **Participation à la transition énergétique des territoires**
- **Réduction de la dépendance aux intrants phytosanitaires** (digestat riche en azote, phosphore, potasse et soufre)
- **Valorisation de cultures non alimentaires**
- **Dynamisation de la vie des sols**
- **Contribution aux objectifs de la transition énergétique en réduisant la dépendance énergies fossiles** (ex : 10 000 personnes chauffées par unité moyenne de 145 Nm³)

Points d'alerte de la profession agricole



- **Rentabilité des projets** (contexte de modification du fonctionnement des garanties d'origine, d'évolution de la fiscalité pour les consommations de biométhane et surtout d'évolution du mécanisme de soutien tarifaire à la filière) : attentes résultats étude GRDF
- **Performances agronomiques et environnementales** (étude pilotée par la DRIAAF en cours, guide de recommandations prévu pour juin)
- **Blocage des permis de construire en Seine-et-Marne** (exigences spécifiques sur l'insertion paysagère allant au-delà du code de l'urbanisme) ; édition d'un guide pilotée par le CD77 en cours
- **Évolution du cadre réglementaire : potentielle sortie du statut de déchet des digestats** (Mise en consultation publique d'un projet d'arrêté approuvant un cahier des charges « CDC DIG » qui signifierait la disparition de l'obligation de retour au sol des digestats dans le cadre d'un plan d'épandage : d'un statut de déchet, le digestat devient un produit commercialisable ; laissant l'agriculteur seul responsable des produits épandus sur son sol)

Engagements de la Chambre d'agriculture au sein de PROMETHA



- **Etre l'interlocuteur privilégié des agriculteurs porteurs de projets** : accompagnement global, étapes-projets, évolution du système d'exploitation agricole, étude juridique, étude économique, plan d'épandage, ...
- **Animation du groupe de travail CIVE** avec valorisation des résultats des essais agronomiques menés par la Chambre
- **Co-animation du groupe de travail Formations** avec l'AREC pour accompagner la montée en compétences des acteurs de la filière

Contact Service Economie-filières de la Chambre d'agriculture de Région IDF :

Tel : 01.39.23.42.17 / Mail : economie-filieres@idf.chambagri.fr